



Contester facture de chauffage syndic

Par Rose691

Bonjour,

Suite à la régularisation des charges annuelles faite par le syndic de mon immeuble dans lequel j'habite (je loue un appartement. Il y a des répartiteurs pour calculer les charges), mon agence immobilière m'a demandé de payer :

- 1500? de chauffage
- 700? d'eau chaude.

Ces montants me paraissent tout à fait exagérés, puisque j'habite seule, dans un appartement de 35 m2. Je n'utilise d'ailleurs jamais le chauffage collectif puisque j'utilise mon chauffage électrique personnel.

J'ai demandé au syndic de m'envoyer la preuve de répartition des charges; les montants correspondent bien aux prix demandés par l'agence. Cependant, je suis certaine de ne pas avoir consommé autant.

Quels sont les recours possibles pour contester cette facture ? Quels sont mes droits dans cette situation ? Puis-je saisir un médiateur/huissier ou la GRDF si ce problème ne se résout pas ?

Je vous remercie.

Cordialement,

Rose.